



# COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

## Offre en matière de transports publics

**COSSONAY** Ce serait enfoncer une porte ouverte que d'affirmer que, dans le cadre d'une augmentation démographique, la mobilité est un défi majeur. S'inscrivant parfaitement dans l'objectif qualitatif émis dans son programme de législature, la Municipalité de Cossonay et les MBC collaborent harmonieusement dans le but de proposer une véritable alternative au transport individuel.

### Second centre névralgique des MBC

À ce titre, il faut savoir que Cossonay est le second centre névralgique des MBC, après Morges. En effet, pas moins de quatre lignes de bus y convergent, permettant potentiellement de relier Le Pont à Morges, par exemple. Il faut ajouter à cela la connexion à la gare de Cossonay-Penthalaz par le funiculaire, dont la cadence d'un trajet toutes les cinq minutes permet, entre autres, de se synchroniser sans problème au RER vaudois.

On le sait, la tendance pour la vente des billets va clairement vers la digitalisation, et tant les automates que l'achat auprès du chauffeur se raréfient.

Pour l'achat de billets, les MBC proposent leur propre application mobile, mais il va de soi

que tant l'application des CFF que FAIRTIQ, par exemple, font parfaitement l'affaire. Toutes ces applications donnent accès aux billets dégriffés, une solution uniquement disponible en ligne. Bien que convenant à une vaste majorité, la solution digitale a toutefois ses limites, la première étant bien sûr de posséder un téléphone mobile. Se voulant une entreprise locale proche des gens, les MBC ont pris plusieurs mesures pour permettre un accès aux transports publics le plus facile possible.

Tout d'abord, il existe maintenant un réseau de points de vente, dont la liste est disponible sur le site des MBC. Plusieurs communes environnantes permettent par exemple de se procurer des billets auprès du greffe municipal. À Cossonay, c'est à l'Hôtel du Funiculaire qu'il faut s'adresser.

### Ateliers avec Pro Senectute Vaud

Ensuite, il est également possible de simplement commander ses billets directement par téléphone ou par mail auprès des MBC, pour les recevoir rapidement par la Poste. Enfin, les MBC ont déjà mis sur pied des ateliers, en collaboration avec Pro Senectute Vaud, afin de dé-

mystifier un tant soit peu cette digitalisation inévitable ([www.mbc.ch/tous-mobiles](http://www.mbc.ch/tous-mobiles)).

La commune de Cossonay organise également dans ce sens des «cafés numériques», pour lesquels il est possible de s'inscrire directement au greffe. L'offre pour Cossonay, hormis le funiculaire, est centralisée au niveau de la gare routière à côté de la CossArena. Les quatre lignes, à savoir la ligne 730 Morges par Cottens, la ligne 735 Morges par Aclens, la ligne 750 Cossonay-Penthalaz, gare - Le Pont par le Mollendruz, et la ligne 760 Cossonay - La Sarraz y font halte. Au total, huit arrêts se trouvent sur le territoire de la commune, et un préavis sera déposé dans la seconde moitié de l'année pour un neuvième au croisement de la route de la Vallée avec le chemin du Bicentenaire.

L'arrêt provisoire de La Tannaz sera également mis aux normes à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand). Une fois les travaux du Vortex terminés, la Municipalité étudiera son emplacement définitif.

Dès décembre prochain, des bus circuleront toutes les heures vers Morges le weekend, et le funiculaire se calera sur les jours de circulation des trains de nuit des CFF. Ces nouveaux horaires pour 2024 proposeront donc surtout une augmentation de l'offre, en particulier le soir et le weekend, ceci grâce aux moyens du plan climat cantonal.

### Cartes journalières disponibles

En ce début 2023, l'annonce de l'augmentation des tarifs pour les transports publics a fait grand bruit. La Municipalité ne peut que prendre acte de cette décision sur laquelle elle n'a aucune influence. Il peut toutefois être intéressant de mettre cette augmentation, certes désagréable, en perspective par rapport au prix d'un trajet en voiture vers un centre-ville, surtout en tenant compte des tarifs des parkings.

Finalement, la Municipalité, rappelle à ses concitoyens qu'ils ont la possibilité, par l'intermédiaire du Fonds de Développement Durable, de demander une subvention sur des abonnements de transports publics. Des cartes journalières sont par ailleurs disponibles au greffe pour les utilisateurs ponctuels, et l'option des billets dégriffés permet également de réduire les coûts et elle est attractive lorsque c'est possible. ■



## COSS INFO



Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

## EN BREF

**Election complémentaire à la Municipalité du 18 juin 2023**

Le premier tour de l'élection complémentaire à la Municipalité a lieu ce dimanche 18 juin 2023. Vous avez la possibilité de déposer votre enveloppe de vote dans la boîte aux lettres de l'Administration communale jusqu'à 11h00 ce dimanche. Passé ce délai, la boîte aux lettres ne sera plus relevée et les enveloppes s'y trouvant ne seront plus prises en compte. Tous les détails sur la manière de voter sont disponibles en page d'accueil du site Internet [www.cossonay.ch](http://www.cossonay.ch). Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre participation.

**Armée Suisse****Présence de la troupe à Allens**

Dans le cadre d'un exercice du groupe d'artillerie 1, l'une de ses unités sera présente du 19 au 20 juin 2023 sur le territoire communal, dans le hameau d'Allens. Les éventuels désagréments seront limités au minimum.

**Horaires des services communaux durant l'été**

Les services administratifs sont ouverts de la manière suivante durant les vacances scolaires d'été:

◆ **Greffé municipal et Bourse communale:** horaire inchangé: Lundi, mercredi et vendredi de 08h00 à 11h30; Mardi et jeudi de 08h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

◆ **Office communal de la population:** L'ouverture prolongée de ce service le jeudi après-midi, de 17h00 à 18h30 est supprimée du jeudi 6 juillet 2023 au jeudi 17 août 2023 inclus. Aussi, l'Office communal de la population sera ouvert de la manière suivante: Lundi, mercredi et vendredi: de 07h30 à 12h00; Mardi et jeudi de 13h30 à 17h00. Il est exceptionnellement

possible d'être reçu sur rendez-vous en dehors de ces horaires.

◆ **Service technique communal:** Horaire inchangé: Lundi, mercredi, vendredi de 08h00 à 11h30; Mardi de 08h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00. Jeudi de 14h00 à 16h00.

◆ **Service des locations:** Horaire inchangé: Lundi au vendredi de 08h00 à 11h30.

◆ **Centre de tri des déchets:** Horaire inchangé: Lundi: de 10h00 à 12h00 et de 17h00 à 19h00. Mardi: fermé. Mercredi: de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00. Jeudi: de 16h00 à 19h00. Vendredi: de 14h00 à 19h00. Samedi: de 09h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

◆ **Bibliothèque communale:** Ouverture tous les 10 jours, soit: Samedi 1er juillet, Mardi 11 juillet, Samedi 22 juillet, **Mercredi 2 août** (14h-18h), Samedi 12 août, Samedi 19 août. Horaires d'ouverture: Mardis: de 15h30 à 19h30, Samedis: de 09h30 à 11h30. Réouverture selon les horaires usuels dès le mardi 22 août 2023.

**CFF - Travaux sur le tronçon Bussigny - Cossonay-Penthalaz**

Dans le cadre de la création d'un nouvel aiguillage à Vufflens-la-Ville, les CFF entreprennent des travaux intensifs durant deux weekends du mois de juin sur la ligne Lausanne-Yverdon, et plus particulièrement sur le tronçon Bussigny- Cossonay-Penthalaz.

Aussi, du vendredi 23 juin 2023 à 20h00 au lundi 26 juin 2023 à 06h00, aucun train ne circulera entre Bussigny et Cossonay-Penthalaz. Des bus de remplacement assureront la liaison. Les CFF recommandent aux usagers de consulter l'horaire en ligne ou l'application Mobile CFF avant leur déplacement. En outre, ces travaux généreront des nuisances sonores à certaines périodes, notamment durant la nuit. Les CFF prient d'ores et déjà les personnes impactées de bien vouloir les excuser pour les désagréments que causeront ces travaux.

**Conseil communal le lundi 26 juin**

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le **lundi 26 juin 2023 à 19h00 au Centre TCS**, sis à la route de Dizy 4. Nous rappelons que ces séances sont publiques. Le détail de l'ordre du jour et les documents y relatifs peuvent être consultés sur le site Internet [www.cossonay.ch](http://www.cossonay.ch) ou sollicités au Greffe municipal, selon les horaires d'ouverture.

**Campagne de prévention contre le moustique tigre**

Le moustique tigre fait partie des espèces envahissantes dont l'arrivée et l'installation sont favorisées par le changement climatique et la multiplication des échanges internationaux. L'arrivée de cet insecte gênant et transmetteur de maladies représente à terme un risque sanitaire. Pour freiner son installation, il est recommandé d'appliquer les trois règles suivantes: supprimer ses gîtes, c'est-à-dire de veiller à vider les petites collections d'eau inertes, savoir reconnaître l'animal et dénoncer sa présence sur le site Internet [www.moustiques-suisse.ch](http://www.moustiques-suisse.ch) avec un cliché de bonne qualité. D'autres précisions sont disponibles sur le site Internet de l'Etat de Vaud [www.vd.ch/moustique-tigre](http://www.vd.ch/moustique-tigre).

**Visite guidée de la Vieille Ville: samedi 24 juin 2023**

La prochaine visite guidée publique de la Vieille Ville, conduite et animée par nos guides du patrimoine, MM. Roland Auberson, Christian Pouly, Nicolas Baudet et Mme Vanessa Burdet, aura lieu le **samedi 24 juin 2023, de 10h00 à 12h00**. L'inscription est obligatoire au moyen du formulaire d'inscription disponible auprès du Secrétariat municipal ou sur le site Internet communal ([www.cossonay.ch](http://www.cossonay.ch)), rubrique tourisme. Le prix de cette visite est de CHF 10.- par personne, dès 18 ans. Le rendez-vous est donné à 10h00 à l'Avenue du Funiculaire, à hauteur de l'arrière du cinéma Casino. ■ **LA MUNICIPALITÉ**

**MISE EN PLACE D'UN PLAN CANICULE POUR CET ÉTÉ 2023**

Comme chaque année depuis 2010, la Commune de Cossonay met en place un plan canicule pour cet été 2023. La veille sanitaire du plan canicule couvre la période allant du 1er juin au 31 août. En cas de très fortes chaleurs, le médecin cantonal déterminera si l'alerte doit être déclenchée. En cas d'alerte, des collaborateurs communaux rendront visite aux personnes vulnérables (+ de 75 ans) qui ont manifesté leur intérêt au préalable, afin de vérifier que les effets de la canicule ne mettent pas leur santé en danger et pour leur apporter de l'aide si nécessaire. Néanmoins, nous rappelons que la canicule concerne l'ensemble de la population et qu'en cas de forte chaleur, il est conseillé de se reposer et de rester au frais, de laisser la chaleur dehors (fermer les fenêtres volets et/ou stores), de se rafraîchir, de boire régulièrement et de manger léger. En cas de symptômes d'un coup de chaleur, consulter le médecin de garde au 0848 133 133 ou le 144.

